



Union Nationale des Syndicats Autonomes

# Compte-Rendu Catégorie C

## CAPC Titularisation AC1-AC2 et Recours ACP1-ACP2-AC1

La CAPC n°6 s'est réunie le 12 décembre 2015, afin de procéder :

- à la titularisation d'agent de constatation de 2<sup>ème</sup> classe, d'agents de constatation de 1<sup>ère</sup> classe, ainsi qu'au renouvellement de stage d'autre AC1 stagiaire,
- à l'examen des demandes de révision des cadences d'avancement des AC1, ACP2 et ACP1.

### Pour les titularisations :

- > 1 agent de constatation de 2<sup>ème</sup> classe a été titularisé.
- > 4 agents de constatation de 1<sup>ère</sup> classe ont été titularisés et 2 autres ont fait l'objet de prolongation de stage

### Pour les révisions des cadences d'avancement :

Au départ il restait 89 mois à attribuer au titre de 2015 (62 au titre du reliquat 2014 et 27 au titre de la dotation 2015) :

- Sur les 5 recours des AC1, 4 ont obtenu un mois de réduction de délai et 1 autre a été rejeté.
- Sur les 2 recours des ACP2 dont un de 2012, ils ont tous les deux obtenu un mois de réduction de délai
- Sur les 10 recours des ACP1, 2 ont obtenu un mois de réduction de délai et 8 ont été rejetés.

Il reste maintenant 81 mois pour la CAPC suivante.

**IMPORTANT : SUITE A L'ETAT D'URGENCE, LA DIRECTION GENERALE NOUS A INFORME QUE LES MUTATIONS DU PREMIER TOUR 2016 SERONT PRONONCEES AU 1ER JUILLET AU LIEU DU PREMIER SEPTEMBRE HABITUELLEMENT !!!**

Date prévisionnelle des CAPC Mutation : Cat. A le 21.04.2016 / Cat. B le 19.04.2016 / Cat. C le 13.04.2016

### Les représentants de l'UNSA-Douanes

**Patrick LE FLOCH – Jean Yves MINET – Malko HIBON  
Romain DESPOUY – Hervé POLLET – Bernard LOUF**

UNSA DOUANES – 6 rue Louise Weiss – Bâtiment Condorcet – Télédéc 322 – 75703 PARIS CEDEX 13

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : [unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com)

